

## Santé de l'enfant (1/2)

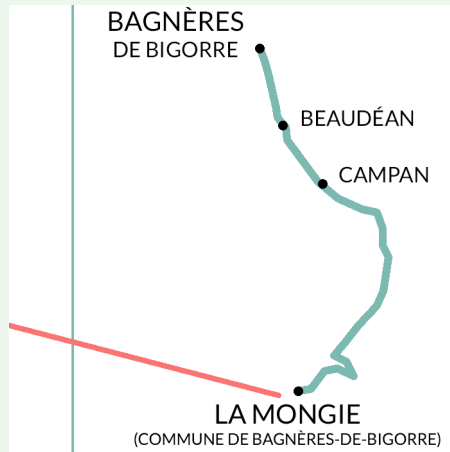
... contactée pour venir chercher l'enfant au plus vite.

Dans le cas où l'enfant présente des signes pathologiques répétitifs (diarrhée, vomissements) même si la température est inférieure à 38°, le personnel se réserve le droit d'appeler les parents pour venir chercher leur enfant.

Si l'état de l'enfant le nécessite, les secours seront appelés.

En cas d'allergie, de handicap, d'intervention chirurgicale, ou de maladie chronique :

Les parents devront fournir un certificat médical du médecin traitant attestant « l'admission possible de l'enfant à la halte-garderie de la Mongie, structure située à 1800 m d'altitude ne comprenant pas de professionnel médical ». La CCHB se réserve le droit d'admission en fonction des possibilités d'accueil.



Contacts :

Tél : 05 62 91 93 69

Mail : [haltegarderie@haute-bigorre.fr](mailto:haltegarderie@haute-bigorre.fr)

# BIENVENUE à la halte-garderie LES MARMOTTES



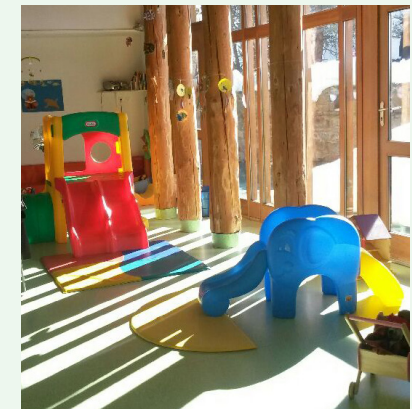
La halte-garderie est ouverte 7 jours  
sur 7 pendant la saison d'hiver.

Place de la Grenouillère

65200 La Mongie

Tél. : 05 62 91 93 69

Mail : [haltegarderie@haute-bigorre.fr](mailto:haltegarderie@haute-bigorre.fr)



La halte-garderie «les Marmottes» est un lieu d'accueil ouvert aux enfants de 1 à 4 ans (jusqu'à la date anniversaire des 5 ans).

La capacité d'accueil maximale est fixée à 16 enfants.

Les enfants sont accueillis en demi-journée soit le matin soit l'après-midi.  
Un accueil à l'heure est également possible.

Le matin : **de 9h à 12h30**

OU

L'après-midi : **de 13h30 à 16h45**

Merci de respecter impérativement les heures de fermeture.



**Contact :**

**Tél : 05 62 91 93 69**

**Mail : haltegarderie@haute-bigorre.fr**

(\*) sur avis du médecin de la station

## CONDITIONS D'ACCUEIL

### Admission de l'enfant

Du 01/09 au 30/11, les réservations s'effectuent :

- par mail (haltegarderie@haute-bigorre.fr)
- ou par téléphone (Secrétariat Enfance - Jeunesse de la CCHB) : 05 62 95 08 05

Du 30/11 au 15/04, les réservations s'effectuent :

- par mail (haltegarderie@haute-bigorre.fr)
- ou par téléphone (Halte-garderie les Marmottes) : 05 62 91 93 69

**L'inscription sera effective une fois le dossier complet reçu** (cf. pièces à fournir dans la fiche d'inscription)  
**Avant d'envoyer le dossier, assurez-vous qu'il reste des places disponibles.**

Pour être accueilli, l'enfant doit être accompagné de :

- son carnet de santé
- son doudou et/ou sa tétine
- son goûter
- des couches
- un change complet

La structure n'est pas responsable de la perte ou de l'échange des objets personnels. Il est donc important de les marquer au nom de l'enfant. Les effets personnels ne seront pas renvoyés.  
Si l'enfant a des difficultés à s'adapter à la structure, le personnel se réserve le droit de rappeler les parents afin d'écourter son temps d'accueil, ceci dans l'intérêt de l'enfant.

### Santé de l'enfant (1/2)

L'enfant n'est pas accepté s'il a de la température **supérieure à 38°C ou une maladie contagieuse (\*)**.  
Lorsque l'enfant est accueilli à la Halte-Garderie, en cas de fièvre supérieure à 38°, le personnel ne pouvant légalement administrer **AUCUN MÉDICAMENT**, la famille sera... (suite au verso)

## TARIFS

À l'heure : 8 euros

À la demi-journée : 18 euros

6 demi-journées consécutives : 100 euros

Toute heure commencée est due.

Le paiement de la totalité du séjour s'effectue à la réservation de préférence par chèque.

**En cas d'annulation** partielle ou totale du séjour, les sommes engagées ne seront remboursées, durant la saison en cours, que sur présentation d'un certificat médical établi durant le séjour.

**Pour les enfants accueillis régulièrement** au sein de la structure, un contrat spécifique peut être conclu. Il faut alors fournir le dernier relevé d'impôts sur le revenu. Dans le cadre de ces contrats, l'accueil de l'enfant est limité à 6 jours par semaine.

**Les sommes engagées sont déductibles des impôts, un reçu vous sera délivré, sur demande.**

### Assurances

Les risques liés au fonctionnement de la halte-garderie et les dommages éventuellement causés par des tiers ou par les enfants sont couverts par une assurance que la Commune a contractée auprès de la SMACL. Le personnel et les familles sont couverts par la même assurance.



**Je certifie avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.**

**Nom, Prénom :**

**Signature :**

*Coupon à agraffer à la fiche d'inscription*